

**COMMUNE DE BOISSY
FRESNOY
Canton de NANTEUIL LE
HAUDOIN
Arrondissement de SENLIS**

**Délibération n° 2025-57
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du jeudi 4 décembre 2025**

Nombre de Conseillers en exercice : 15

Les membres composant le Conseil Municipal se sont réunis à la mairie **le jeudi 4 décembre 2025 à 20 heures**, sous la présidence, de Madame BAHU Martine, Maire

Étaient présents : Mme BAHU Martine, M. LOURY Mathieu, Mme BEAUCHAMP Elodie, M. BOULIOL Jean-François, M. CORNET Jean-Michel, M. DORMOY Jérôme, M. AVERLANT Laurent, M. QUIGNON Samuel, M. SIMAR Hervé

Étaient absents : M. LISEK Jérôme, Mme PARIS Mélanie, M. DECARNELLE Alain pouvoir M. SIMAR Hervé, M. POSTEL Bertrand pouvoir Mme BAHU Martine, Mme CALAS Alexandra pouvoir M. AVERLANT Laurent, M. COCHARD Philippe pouvoir M. BOULIOL Jean-François

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-17 du Code Général des Collectivités territoriales.

Le Maire ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité de l'article L.2121-15 du Code général des collectivités territoriales à l'élection d'un secrétaire de séance :

Monsieur SIMAR Hervé est désigné pour remplir les fonctions.

Nombre de Conseillers Municipaux	Nombre de Conseillers Présents	Nombre de procuration	Nombre de votants	Date de convocation
15	9	4	13	Le 28/11/2025

OBJET : Autorisation de signature devis EUROVIA pour la rue du Calvaire

Madame le Maire informe le Conseil Municipal de la nécessité d'intervenir sur la rue du Calvaire suite à un affaissement de chaussée qui a engendré un trou. A ce jour aucune cause n'a été déterminée. La société Enedis se dégage de toute responsabilité et de notre côté la SMACL n'assure pas la Commune pour les problèmes de voirie. Seule notre assurance juridique peut prendre en charge les frais judiciaires.

Elle soumet aux membres du Conseil Municipal le devis de la société EUROVIA Boulevard Henri Barbusse BP 10064 60777 THOUROTTE pour un montant de 11 246,00 € HT soit 13 495,20 € TTC

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à **13 voix** pour :

- Autorise Madame le Maire à signer le devis de la société EUROVIA pour un montant de 11 246,00 € HT soit 13 495,20 € TTC.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits et ont signé au registre Les membres présents

Pour extrait certifié conforme,

Le 5 décembre 2025

Le Maire, BAHU Martine

